



Difficulté pour obtenir un acte d'hérédité

Par **tara11**, le **19/04/2010** à **17:16**

Bonjour,

Mon père est décédé il y a un peu plus d'un mois, il ne possédait pas de bien immobilier, il n'y a aucune succession, toutefois des organismes comme la caf me demande un certificat d'hérédité pour pouvoir me verser ses dernières allocations.

Le problème est que je n'ai pas son livret de famille qui est introuvable, et sur mon propre livret de famille il ne figure pas vraiment car il ne m'a reconnue que lorsque j'avais huit ans, il y a juste inscrit en tout petit " reconnue le### par Monsieur ####".

Je suis sa seule fille, comment pourrais- je le prouver auprès de ma mairie afin qu'il puisse me délivrer ce fameux certificat d'hérédité.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **fif64**, le **19/04/2010** à **17:29**

Les mairies ne délivrent plus de certificat d'hérédité.

Il faut donc que vous alliez voir un notaire, qui demandera votre extrait d'acte de naissance sur lequel devrait apparaitre le fait que vous avez été reconnu.

Il vous fera signer un acte de notoriété (entre 200 et 300 euros) dans lequel vous déclarerez ne pas avoir connaissance de l'existence d'autres héritiers et il vous délivrera des attestations d'hérédité

Par **patou37**, le **22/04/2010** à **22:05**

La mairie de chez mes parents nous en ont délivré un certificat d'hérédité. Le notaire me dit qu'elle n'en avait pas le droit. Avez-vous connaissance d'une loi ou décret qui l'indique?